

Démarche	: DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier - Particuliers et entreprises (ETPPRN)
Organisme	: Service Environnement et Prévention des Risques, DEALM

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Procédure dématérialisée de demande de subvention FPRNM. Le temps de remplissage affiché est sur-estimé.

DEMANDE DE SUBVENTION FPRNM

Ce formulaire est destiné aux particuliers et aux entreprises de moins de 20 salariés voulant réaliser une demande au titre du FPRNM pour la réalisation d'études et de travaux de réduction de vulnérabilité imposés par un Plan de Prévention des Risques naturels (ETPPR). Seuls les biens situés dans des communes avec un PPRN approuvé peuvent bénéficier de cette mesure ETPRN.

ETAPES DE LA PROCEDURE

Pour toutes questions avant le dépôt du dossier, contactez le service instructeur : rn.sepr.dealm-mayotte@developpement-durable.gouv.fr.

A - COMPLÉTER LE DOSSIER DE DEMANDE

Complétez le dossier ci-dessous avec les informations demandées. Vous pouvez enregistrer votre dossier comme brouillon si vous souhaitez procéder en plusieurs étapes. Pour vous aider, consultez <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>. Selon votre demande, des pièces justificatives sont à fournir (Liste des PJ sur la page dédiée aux différentes mesures sur le site de la DEALM rubrique Fonds Barnier). Des pièces complémentaires pourront également vous être demandées au moment de l'instruction de votre dossier.

Pour valider votre demande, cliquez sur "déposer votre dossier". Vous recevrez automatiquement un accusé de dépôt de dossier ne valant pas accusé de réception. Cet accusé de dépôt permet le démarrage des études et des travaux mais ne vaut pas acceptation de la demande. Si votre dossier est considéré complet, il passera alors en instruction et ne sera plus modifiable.

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Pour éviter toute erreur, nous vous conseillons de limiter la taille de chaque pièce jointe à 20 Mo, et de les ajouter une par une, en enregistrant votre dossier après chaque ajout.

B - RECEVABILITE DU DOSSIER

Dans un délai de 2 mois à compter de la date d'accusé de réception de votre demande par le service instructeur, celui-ci vous informera de la recevabilité de votre dossier et, si besoin, des éléments complémentaires à fournir .

C - INSTRUCTION

Le service instructeur dispose d'un délai de 8 mois à compter de la date d'accusé de réception pour rendre une décision.

- <U>Si décision favorable</U> : vous recevrez une notification d'acceptation de votre dossier dans démarches simplifiées. À compter de sa notification, vous disposez de 12 mois pour commencer les opérations. Le projet réalisé doit être conforme à l'arrêté préfectoral pour bénéficier de la subvention. Vous disposez d'un délai de 12 mois à compter de la date d'achèvement de l'opération pour solliciter le versement de la subvention.

- <U>Si décision défavorable</U> : le refus d'attribution de subvention sera notifié dans démarches simplifiées.

- <U>Si aucune décision</U> ne vous a été donnée dans un délai de 8 mois votre demande est rejetée implicitement.

Pour plus d'information, contactez le service instructeur : rn.sepr.dealm-mayotte@developpement-durable.gouv.fr.

Cochez le nom de votre commune dans la liste déroulante ci-dessous.

Seuls les biens situés dans des communes avec un PPRN approuvé peuvent bénéficier de cette mesure ETPPRN. Si votre commune n'apparaît pas dans cette liste et que vous devez cocher "Autre", cela veut dire que le PPRN de votre commune n'a pas encore été approuvé et que vous ne pouvez donc pas encore bénéficier de cette mesure ETPPRN.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Acoua

Bandraboua

Dembeni

Dzaoudzi

Koungou

Mtsamboro

Pamandzi

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR / DE LA DEMANDEUSE

Maîtrise d'ouvrage

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Particulier

Entreprise de moins de 20 salariés

Commune mandataire (seulement pour les diagnostics)

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Adresse du demandeur / de la demandeuse

Date de naissance du demandeur / de la demandeuse

Numéro de sécurité sociale du demandeur / de la demandeuse

Nom de la structure

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

NOM prénom du représentant légal de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Fonction de la personne ayant déposé le dossier pour l'entreprise

NOM, Prénom, et fonction de la personne portant le dossier pour la commune

Adresse électronique

Téléphone

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Numéro de téléphone

De quel type de construction s'agit-il ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Bien à usage d'habitation
- Bien à usage professionnel (- de 20 salariés)
- Bien à usage mixte

A quel type d'aléa le bien est-il exposé ?

Vous pouvez trouver cette information sur l'IAL en localisant votre parcelle : <https://www.information-acquereurs-locataires-mayotte.fr/>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aléa inondation
- Aléa mouvement de terrain

Si l'adresse du bien concerné par le projet est différente de celle renseignée plus haut, renseigner la case ci-dessous.

Identification de la ou des parcelle(s)

Remplir ce champ en suivant le format suivant :

Préfixe ___ Section __ Numéro ____

Localisation de l'opération et identification du ou des parcelles cadastrales concernées

Utiliser les outils graphiques proposés en haut à gauche de la carte dynamique.

Vous pouvez sélectionner toutes les unités foncières concernées (polygone)

Le bien est-il couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles ?

Il est nécessaire que le bien soit couvert par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles à la date de la demande de subvention.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Le bien a-t-il été construit avant le 4 mars 2019 ?

Afin de pouvoir bénéficier des financements de cette mesure ETPPRN, le bien doit être existant à la date d'approbation

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

du PPRN, qui est du 4 mars 2019 pour Acoua.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le bien a-t-il été construit avant le 27 juin 2019 ?

Afin de pouvoir bénéficier des financements de cette mesure ETPPRN, le bien doit être existant à la date d'approbation du PPRN, qui est du 27 juin 2019 pour Bandraboua, Dzaoudzi et Pamandzi.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le bien a-t-il été construit avant le 6 avril 2021 ?

Afin de pouvoir bénéficier des financements de cette mesure ETPPRN, le bien doit être existant à la date d'approbation du PPRN, qui est du 6 avril 2021 pour Dembéri.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Le bien a-t-il été construit avant le 14 février 2019 ?

Afin de pouvoir bénéficier des financements de cette mesure ETPPRN, le bien doit être existant à la date d'approbation du PPRN, qui est du 14 février 2019 pour Koungou.

Le bien a-t-il été construit avant le 25 janvier 2019 ?

Afin de pouvoir bénéficier des financements de cette mesure ETPPRN, le bien doit être existant à la date d'approbation du PPRN, qui est du 25 janvier 2019 pour Mtsamboro.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Occupation du bien

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Par le propriétaire

Par le locataire

Vacant

Type d'occupation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Habitat principal

Habitat secondaire

Autre

Donnez une estimation de la valeur de votre bien.

DEALM 976 Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Avez-vous déjà commencé l'opération (diagnostic ou travaux) ?

La subvention ne peut pas être accordée si le projet a déjà commencé avant la date de réception par l'administration de la présente demande de subvention.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

DESCRIPTION DU PROJET

La demande de subvention concerne

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Diagnostic de réduction de la vulnérabilité

Travaux de réduction de la vulnérabilité

Contexte et description détaillés de l'opération

Lieu de réalisation, nature de l'opération (étude, travaux...), étapes, objectifs poursuivis, résultats attendus...

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Coût prévisionnel global du projet en euros (€)

Avez-vous bénéficié d'une indemnité CATNAT de votre assurance pour protéger votre bien ?

Financeur(s) et montant(s)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

Une part de cette indemnité correspond-t-elle aux travaux de réduction de la vulnérabilité ci-dessous ? Si oui, indiquez le montant par mesure.

Inondations :

Réalisation d'une zone refuge permettant de faciliter la mise hors d'eau des personnes et l'attente de secours.
Empêcher la flottaison d'objets, arrimage des citernes. Mise hors d'eau de tout stockage de produits dangereux.
Mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires et amovibles dont les batardeaux (barrières anti inondation) au niveau de chaque ouvrant situé en dessous de + 1,00 m pour le risque fort ruissellement urbain et moyen inondation par débordement de cours d'eau et + 0,50 m pour le risque moyen ruissellement urbain et faible inondation par débordement de cours d'eau, afin de limiter ou de retarder au maximum la pénétration de l'eau dans la construction. La hauteur des batardeaux sera au minimum de 0,50 m et au maximum de 1,00 m, afin de permettre leur franchissement par les secours et d'éviter une différence de pression trop importante entre l'intérieur et l'extérieur.

Colmatage des voies d'eau (fissures, entrées de gaines, joints défectueux...).

Mise hors d'eau des postes électriques moyenne et basse tension, etc.), individualiser les circuits entre les parties inondables et les parties hors d'eau et munir les constructions d'un dispositif de coupure du réseau électrique facilement accessible et hors d'eau dont il pourra être fait usage en cas de crue et qui isolera la partie inondable de la construction.

Mettre en œuvre des circuits électriques descendants pour éviter les rétentions d'eau dans les gaines et conduits.

Renforcement des chaînages.

Protection contre les affouillements.

Installation de clapet anti-retour sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Balisage des piscines et bassins.

Mouvements de terrain:

Mise en place ou renforcement des chaînages extérieurs.

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Renforcement des murs et toitures exposés.

Raccordement au réseau d'assainissement (lorsque existant) ou traiter les eaux de manière individuelle.

Vérification de l'étanchéité des canalisations. Maintien et entretien des murs de soutènement.

Cochez les mesures pour lesquelles la subvention est sollicitée.

Le diagnostic de réduction de vulnérabilité des biens situés en zone réglementée détermine quels travaux de réduction de la vulnérabilité rendus obligatoires par le PPRN sont à prioriser pour votre bien.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Réalisation d'une zone refuge permettant de faciliter la mise hors d'eau des personnes et l'attente de secours.
- Empêcher la flottaison d'objets, arrimage des citerne. Mise hors d'eau de tout stockage de produits dangereux.
- Mise en place de dispositifs d'étanchéité temporaires et amovibles dont les batardeaux (barrières anti inondation) au niveau de chaque ouvrant situé en dessous de + 1,00 m pour le risque fort ruissellement urbain et moyen inondation par débordement de cours d'eau et + 0,50 m pour le risque moyen ruissellement urbain et faible inondation par débordement de cours d'eau, afin de limiter ou de retarder au maximum la pénétration de l'eau dans la construction. La hauteur des batardeaux sera au minimum de 0,50 m et au maximum de 1,00 m, afin de permettre leur franchissement par les secours et d'éviter une différence de pression trop importante entre l'intérieur et l'extérieur.
- Colmatage des voies d'eau (fissures, entrées de gaines, joints défectueux...).
- Mise hors d'eau des postes électriques moyenne et basse tension, etc.), individualiser les circuits entre les parties inondables et les parties hors d'eau et munir les constructions d'un dispositif de coupure du réseau électrique facilement accessible et hors d'eau dont il pourra être fait usage en cas de crue et qui isolera la partie inondable de la construction.
- Mettre en œuvre des circuits électriques descendants pour éviter les rétentions d'eau dans les gaines et conduits.
- Renforcement des chaînages (inondations).
- Protection contre les affouillements.
- Installation de clapet anti-retour sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Balisage des piscines et bassins.
- Mise en place ou renforcement des chaînages extérieurs (mouvement de terrain).
- Renforcement des murs et toitures exposés.
- Raccordement au réseau d'assainissement (lorsque existant) ou traiter les eaux de manière individuelle.
- Vérification de l'étanchéité des canalisations. Maintien et entretien des murs de soutènement.

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formulaire ETPPRN-976-Subvention daté et signé à la main puis scanné.

Copie de la pièce d'identité du demandeur / de la demandeuse

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- RIB au nom du demandeur, de la demandeuse, de l'entreprise ou de la commune

Le RIB est OBLIGATOIREMENT au nom du demandeur ou de la demandeuse. En cas d'attribution de subvention, lorsque le paiement sera demandé après réalisation de l'opération, le montant sera versé sur le compte précisé dans le présent formulaire.

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie du contrat d'assurance avec la garantie catastrophe d'origine naturelle.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis du diagnostic ou des travaux.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diagnostic de vulnérabilité identifiant les travaux pour la réduction de la vulnérabilité du bien.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le cas échéant, en cas de sinistre déjà survenu, une attestation de l'entreprise d'assurance du propriétaire indiquant la part de l'indemnité correspondant aux mêmes travaux pour réduire la vulnérabilité du bien.

Si reconnaissance CATNAT.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photocopie de la carte professionnelle «gestion immobilière».

Dans le cas où un mandataire professionnel régi par la loi du 2 janvier 1970, dite loi «Hoguet», est désigné pour le dépôt du dossier, le dossier comprend en outre une photocopie du mandat de gestion «type loi Hoguet», accompagnée d'une photocopie de la carte professionnelle «gestion immobilière».

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Procuration sous seing privé, dûment signée des deux parties, ou une procuration autorisant un mandataire nommément désigné à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire tout courrier envoyé par lui.

Dans le cas où un mandataire non professionnel au sens du point ci-dessus est désigné pour le dépôt du dossier, le dossier comprend en outre une procuration sous seing privé, dûment signée des deux parties, ou une procuration autorisant un mandataire nommément désigné à prendre tous les engagements, à déposer le dossier et à recevoir, pour le compte du propriétaire, de l'exploitant ou du gestionnaire tout courrier envoyé par lui.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Dans le cas où la commune se porte mandataire pour le diagnostic bâti du particulier, la convention de mandat entre elle et le particulier.

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDEUSE

Je soussigné(e)

NOM Prénom

En ma qualité de représentant légal du porteur / de la porteuse de projet, demande à bénéficier d'une subvention de l'État, au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), pour la réalisation du projet précité,
Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent formulaire, les pièces jointes ainsi que les données ci-dessous

- Que les informations ou données portées dans la présente demande d'aide ou provenant d'un système d'échange de données mentionné à l'article L.113-12 du code des relations entre le public et l'administration, notamment celles relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que, le cas échéant, l'approbation du budget par les instances statutaires, sont exactes et sincères ;

DEALM 976_Demande de subvention Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

• Le cas échéant, que l'organisme bénéficiaire de l'aide est à jour de ses obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables ;

Cochez la mention applicable

Oui

Non